



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 14

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 19

Date de convocation : 17/10/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 24 octobre 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le vingt-quatre octobre, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DARGELASSE), Mme DEGOS (a procuration pour Mme THIEBLIN), M. DUBOS (a procuration pour Mme BRUGAT), Mme COURROS, MM. MARSAN (a procuration pour M. GOSSELIN), LAFOURCADE, GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, Mme GARRIDO, MM. DUPLA, DUCASSE, Mme CELIMON.

**Etaient excusés :** Mmes BRUGAT (a donné procuration à M. DUBOS), DARGELASSE (a donné procuration à M. LAMOTHE), DUBOIS-MAURY, CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), M. GOSSELIN (a donné procuration à M. MARSAN), Mmes THIEBLIN (a donné procuration à Mme DEGOS), DAUGREILH.

**Etaient absents non excusé :** M. TAUZIA.

Un scrutin a eu lieu, Mme CELIMON a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance F**

**Délibération n°14**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : Ville de TARTAS – Régularisation Cadastre suite à travaux rue des Violettes à TARTAS**

Comme vous le savez à l'occasion des travaux d'aménagements divers de voirie de la rue des charpentiers et de la rue des violettes, il est apparu que l'alignement des voies publiques ne correspond plus depuis longtemps au découpage cadastral au niveau du carrefour de ces deux rues. Aussi :

**CONSIDERANT** que des parcelles appartenant aux consorts DUROU Alain sont depuis de très nombreuses années intégrées de fait dans le domaine public sans que le cadastre n'ait été mis à jour.

**CONSIDERANT** que lors des travaux la commune de Tartas et Les consorts DUROU Alain se sont accordés pour saisir cette occasion pour engager la mise à jour du cadastre,

**CONSIDERANT** que la commune a mandaté le cabinet AMIGE, géomètre expert DPLG pour établir le dossier correspondant,

**VU** le dossier de régularisation cadastrale établi par le géomètre

.../...

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.



**CONSIDERANT** que l'ensemble des copropriétaires, consorts DUROU, et M le Maire ont signés et approuvés les projets « plan de division » et « d'état parcellaire » proposés par le géomètre,

**CONSIDERANT** que le transfert de propriété sera fait pour l'euro symbolique et que la Commune de Tartas prend à sa charge tous les frais liés à ce transfert de propriété de géomètre et de notaire.

Il est proposé à l'assemblée :

**D'APPROUVER** le projet d'échange établi par le géomètre,

**DE DECIDER** de procéder à l'acquisition par la commune de Tartas des terrains désignés dans le dossier du géomètre pour l'euro symbolique. Maître André PEYRESBLANQUES Notaire à Tartas sera chargé d'établir l'acte authentique correspondant.

**DE PRECISER** que tous les frais liés aux interventions du géomètre et du notaire seront pris en charge par la commune de Tartas.

**DE MANDATER** Monsieur le Maire à l'effet d'exécuter toutes démarches et de signer tous documents relatifs à ce transfert de propriété

*Le dossier est déposé sur le bureau de l'assemblée.*

**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**APPROUVE** le projet d'échange établi par le géomètre,

**DECIDE** de procéder à l'acquisition par la commune de Tartas des terrains désignés dans le dossier du géomètre pour l'euro symbolique. Maître André PEYRESBLANQUES Notaire à Tartas sera chargé d'établir l'acte authentique correspondant.

**PRECISE** que tous les frais liés aux interventions du géomètre et du notaire seront pris en charge par la commune de Tartas.

**MANDATE** Monsieur le Maire à l'effet d'exécuter toutes démarches et de signer tous documents relatifs à ce transfert de propriété

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



**Le Maire,**

**Jean-François BROQUÈRES**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.